n'est pas a nous, deputes de de dire ce qui est souhaitable

laïcité fracture aile gauche on du ministre 1-Michel nse de leur n Taché. noindre collègues»,

que laïque, sociale. Elle e tous les igine, de race nt les premiers publique dont les plaçant onstituant, ulaire, les s inamovibles

on, sommes galeurs précitées. qui gouverne les 'Etat en France comme une u contraire, e et chaque nditions leur lement leur ité de l'Etat et ıcun prétexte, rant ne saurait our restreindre omme toute culte ne saurait public sous

jues événements uis quelques iire préférer, ublics, citoyens, me au bon sens.

lève de la vie

L'utilisation faite à dessein du principe de laïcité pour stigmatiser les croyants est une insulte à la République et ses valeurs, que toute personne connaissant le droit ne saurait tolérer ni accepter. Nous condamnons tous les comportements qui, sous prétexte de défendre la République, en trahissent les valeurs, en salissent l'héritage et en souillent de leurs idéologies politiciennes le ciment du contrat social. Si le législateur a fait, à juste titre, de l'école le lieu où nos enfants apprennent les valeurs républicaines, loin du fait religieux, en aucun cas il n'a interdit le port de signes religieux dans des lieux publics: une fois encore nous le réaffirmons avec force et vigueur, c'est la République française qui est laïque, non ses citoyens.

S'il ne nous appartient pas, ni à quelque dirigeant politique que ce soit, d'estimer à titre personnel ce qui est souhaitable ou non en matière de signes religieux, nous devons collectivement accepter le débat d'idées contradictoire. Sous aucun prétexte nous ne comprendrions que l'expression de sensibilités et de points de vue divers soit étouffée, bâillonnée, voire sanctionnée.

Face à un monde qui change, et dont les menaces sont autant écologiques, économiques ou idéologiques, il nous appartient, comme législateur à l'Assemblée nationale, et partout dans la société, d'entendre et d'accompagner les nécessaires évolutions de notre droit. Aussi nous ne pouvons tolérer la stigmatisation de certains de nos concitoyens en raison de leurs croyances et nous n'accepterons pas la moindre sanction menaçant un de nos collègues qui aurait eu « l'outrecuidance » de rappeler simplement la loi.

Delphine Bagarry (Alpes-de-Haute-Provence), Jean-François Cesarini (Vaucluse), Albane Gaillot (Val-de-Marne), Fadila Khattabi (Côte-d'Or) et Martine Wonner (Bas-Rhin)

$A\,lire$ sur lopinion.fr

l'Opinion de...

Julien Odoul (RN):

« Je ne m'en suis pas pris à une mère voilée mais à un symbole!»

Interview Marie-Amélie Lombard-Latune

Invité vendredi matin : Sylvain Maillard, député LREM



aire s medias ance avant

sney

nnel ondé peut rande porte »,

omion

Les \rm du Web



Au travail / Syrie, Albanie, climat, budget ... : les autres sujets qui divisent l'UE

Cocorino / Croissance : la France, meilleur moteur de la zone euro, une première depuis 15 ans

#Coopération / Armement : accord franco-allemand sur les exportations

yptage éco

redi à 7h53 avec Fanny Guinochet,

franceinfo:

que la République les déteste »

Convergence

Près d'une semaine après avoir été prise à partie au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté par un élu RN, la mère voilée accompagnant une sortie scolaire a annoncé son intention de porter plainte pour « violences en réunion » et « inci**tation à la haine raciale ».** Elle a reçu le soutien du controversé Collectif contre l'islamophobie en France.

Interview Marie-Amélie Lombard-Latune

CAROLINE FOUREST, journaliste et essayiste, engagée dans la défense de la laïcité, analyse depuis plusieurs années les manifestations de l'islam politique en France. Elle est également la réalisatrice de Sœurs d'armes, actuellement en salles, sur le combat de deux Françaises parties en Syrie se battre aux côtés des Kurdes.

Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) est en première ligne dans l'affaire de la mère voilée accompagnant une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Le CCIF a publié son interview, présentée comme un « entretien exclusif avec Fatima E. », ainsi que le communiqué annonçant sa plainte pour « provocation à la haine raciale » et « violence en réunion ». Faut-il y voir une récupération?

Depuis sa création, le CCIF attend l'image que l'élu RN du Conseil régional leur a offerte sur un plateau. Une telle séquence permet d'amalgamer laïcité et racisme. Un amalgame dont se nourrit le CCIF pour monter une partie des musulmans contre la laïcité... Quel cadeau! A l'été 2016, il s'était déjà emparé de la vidéo d'un policier municipal verbalisant une femme en burkini sur une plage de Nice. Une autre aubaine pour lui...

Dans son interview, Fatima E., la mère accompagnatrice, dit à propos de l'incident au conseil régional: « Ils ont détruit ma vie » et « Aujourd'hui, j'ai une opinion négative de ce qu'on appelle la République ». Comment interprétez-vous ces propos?

Cette scène était certainement très humiliante, mais les mots vont un peu loin. Le fonds de commerce du CCIF est d'essayer de faire croire aux musulmans que la République laïque les déteste... Il mène également un véritable harcèlement judiciaire contre les défenseurs de la laïcité. Cette scène, en réalité, les

Vous dénoncez, dans cette affaire, une alliance objective entre le Rassemblement national et les tenants d'un islam politique?

Ces deux mouvements, que je combats depuis des années, rêvent tous les deux de déchirer la France. Ils s'emploient à allumer ces étincelles qui entretiennent leurs clientèles. Ce rappel à l'ordre autoritaire de l'élu RN vendredi était totalement déplacé et contre-performant. Il n'a en rien fait avancer la laïcité. Par contre, il a remis sur le devant de la scène un CCIF moribond.

Doit-on cependant clarifier le statut des accompagnateurs de sorties scolaires? Les interdire aux mères voilées?

Ce serait franchir un Rubicon qui ne mène nulle part. La loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostensibles suffit. Elle impose une neutralité vestimentaire aux professeurs



« RN et CCIF rêvent tous les deux de déchirer la France. Ils s'emploient à allumer ces étincelles qui entretiennent leurs clientèles », prévient Caroline Fourest.

comme aux élèves. Il ne faut pas étendre l'interdit aux parents. Ce serait aller vers trop d'autoritarisme et sortir du compromis laïque.

La loi de 2004 et rien que la loi de 2004?

Oui. Elle a déjà encore beaucoup de mal à passer chez de nombreux jeunes. Mais il ne faut pas l'élargir au périscolaire. On ne fera jamais comprendre à des enfants que leur mère ne peut pas participer à une sortie. On braquera toute une génération et on aura des piquets du CCIF devant chaque école!

Selon un tout récent sondage Elabe-BFMTV, 61 % des Français sont favorables à l'interdiction du voile pour les mères accompagnatrices. Doit-on en tenir compte?

C'est le cas aujourd'hui. Si, pendant des mois, on voit des images de mères et d'enfants en pleurs, l'opinion se retournera... D'après le Conseil d'Etat, chaque chef d'établissement est libre de refuser un accompagnant en cas de comportement prosélyte ou troublant l'ordre public. C'est parfait. A lui d'évaluer au cas par cas.

N'est-ce pas demander beaucoup aux chefs d'établissements?

C'est peut-être parfois difficile, mais c'est leur métier d'être attentif aux relations entre l'école et les familles. Préfère-t-on un débat sur le voile tous les quinze jours et des milliers d'adhérents supplémentaires au CCIF? On ne peut pas interdire tout ce qui nous dérange. Il faut être plus malin que ça. Xavier Bertrand, dans sa région des Hauts-de-France, a pris une initiative qui renforce la laïcité: il vient de suspendre les subventions au lycée Averroès, un établissement privé musulman proche de l'Union des organisations islamiques de France. Voilà une mesure efficace.

Jean-Michel Blanquer a-t-il eu raison de dire que « le voile n'est pas souhaitable dans notre société »?

C'est plutôt courageux de la part d'un ministre de l'Education. Son rôle est de préparer l'avenir des jeunes générations. Il a donc raison de souhaiter une génération de femmes non voilées. Ce n'est être ni mou, ni aveugle, que de défendre la laïcité et le féminisme sans vouloir interdire tout avis ou signes opposés en toutes circonstances.

@malombard 🧺

Retraites. « Rien n'est tranché » sur l'entrée en vigueur de la réforme

LA RÉFORME des retraites voulue par Emmanuel Macron pourrait s'appliquer à partir de 2025, mais « d'autres options » sont sur la table et « rien n'est tranché sur la durée de la période de transition», a réaffirmé Matignon, jeudi.

Face à la menace d'une « grève interprofessionnelle » le 5 décembre, le gouvernement tente à nouveau de déminer le débat. « La concertation est ouverte et le projet de loi n'est pas écrit », rappelle l'entourage du Premier ministre, alors que syndicats et patronat sont actuellement consultés sur l'épineux sujet de la transition entre le système actuel et le futur « régime universel ».

Dans un document de travail remis aux partenaires sociaux, le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye évoque une mise en œuvre « à partir de générations postérieures », voire seulement pour les « nouveaux entrants sur le marché

Des pistes déjà mentionnées dans le rapport remis mi-juillet par Jean-Paul Delevoye à Edouard Philippe. En revanche, « le gouvernement ne transigera pas sur les grands objectifs de la réforme », à savoir « un système universel remplaçant les 42 régimes actuels, où les règles seront les mêmes pour tous », souligne encore Matignon.